



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

femmes enceintes

Question écrite n° 69509

Texte de la question

M. Philippe Folliot souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le stationnement automobile des femmes enceintes. La mobilité réduite des femmes enceintes en fin de grossesse s'avère parfois contraignante lorsque celles-ci sont amenées à se déplacer. Il demande donc au Gouvernement s'il envisage d'autoriser les femmes enceintes à utiliser les emplacements CIG et CIC afin de faciliter leur stationnement, en centre ville ou zone commerciale.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69509

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6803